

REGION GRAND EST
MOSELLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°14/2026

CANTON
YUTZ

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE
ROUSSY LE VILLAGE

ARRÊTÉ DU MAIRE

*Portant interdiction de circulation et de stationnement
Rue des Jardins à Dodenom commune de Roussy-le-Village*

Le Maire de ROUSSY LE VILLAGE,

VU les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R10, R10.1, R11, R11.1, R44 et R225 ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 131.3 et suivants.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation routière ainsi que le stationnement qui sera interdit sur l'emprise du chantier, pour la pose d'une grue pour un toit, par l'entreprise Sogeca Sarl, 241 rue Pierre Gansen, à L-4570 Nieder Korn (Grand-Duché de Luxembourg), travaux situés rue des Jardins à Dodenom commune de Roussy-le-Village (57330) à partir du 7 juillet 2026 jusqu'au 8 juillet 2026 inclus.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} :

A compter du 7 juillet 2026 jusqu'au 8 juillet 2026 inclus la circulation routière et le stationnement seront réglementés et le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier, rue des Jardins à Dodenom commune de Roussy-le-Village (57330), pour la pose d'une grue pour un toit, travaux réalisés par l'entreprise Sogeca Sarl, 241 rue Pierre Gansen, à L-4570 Nieder Korn (Grand-Duché de Luxembourg). Cette interdiction nécessitera la mise en place d'une signalisation « ROUTE BARRÉE »

ARTICLE 2 :

La signalisation de prescription visée aux articles ci-dessus et les déviations, seront mises en place, conformément à la réglementation en vigueur, par l'entreprise Sogeca Sarl, 241 rue Pierre Gansen, à L-4570 Nieder Korn (Grand-Duché de Luxembourg).

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Copie conforme du présent arrêté sera notifiée pour information à :

M. le Directeur de l'entreprise Sogeca Sarl, 241 rue Pierre Gansen, à L-4570 Nieder Korn (Grand-Duché de Luxembourg).

Monsieur le Directeur de l'U.T.R. de Thionville.

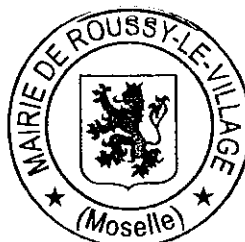
Monsieur le Directeur du S.D.I.S. de Thionville.

Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie de Hettange-Grande

Monsieur Michel Paquet, Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Archives de la commune.

Fait à Roussy-le-Village, le 13 mai 2025



Le maire :

Joël Immer.